

## ANNEXE IV : Questions fréquentes sur le taux de sortie sans diplôme ni qualification

### Q1 : Le taux de sortie sans diplôme ni qualification inclut-il les élèves faisant le saut en formation professionnelle ou en formation générale des adultes?

Le taux de sortie sans diplôme tel qu'il est calculé par le MELS ne compte pas en tant que décrocheurs les jeunes qui font le saut directement de la formation générale des jeunes à la formation professionnelle ou à la formation générale des adultes. De plus, ces jeunes ne sont pas considérés comme étant des sortants. Ils n'entrent donc pas dans le calcul du taux de sortie sans diplôme ni qualification.

### Q2 : Les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) sont-ils inclus dans le calcul du taux de sortie sans diplôme ni qualification?

Oui. Les élèves avec un code de difficulté et les élèves avec un plan d'intervention (PI) sont inclus dans le calcul.

### Q3 : Un élève sur une liste d'attente pour un programme de formation professionnelle est-il considéré comme un décrocheur?

Tout dépend du temps où son nom figure sur la liste d'attente. Lorsqu'un élève est absent au 30 septembre 2008 d'une année en FGJ, le MELS cherche celui-ci dans l'ensemble des systèmes de déclaration, que ce soit en FP ou en FGA. Pour la FP, la dernière déclaration de clientèle se fait en février 2009. L'élève doit donc s'être fait sanctionner un cours avant le mois de février 2009, sinon il sera considéré comme décrocheur. Selon le moment où il s'inscrit sur la liste d'attente, l'élève peut demeurer jusqu'à 17 mois sur la liste d'attente sans être un décrocheur (s'il est inscrit sur la liste d'attente en octobre 2007 dans l'exemple ci-dessus).

### Q4 : Pourquoi les taux de sortie sans diplôme au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> cycle ne correspondent-ils pas au taux de sortie sans diplôme ni qualification?

Le calcul utilisé pour ces deux indicateurs n'est tout simplement pas le même. Dans le cas du taux de sortie sans diplôme au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> cycle, le dénominateur est l'ensemble des effectifs du cycle, sortants ou non. Dans le cas du taux de sortie sans diplôme ni qualification, le dénominateur est le nombre de sortants. Le nombre de sortants est plus faible que l'ensemble des effectifs, ce qui mène nécessairement vers un indicateur plus faible au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> cycle.

**Q5 : Qu’advient-il d’un élève qui se dirige en FGA pour finalement abandonner ses études sans obtenir de diplôme?**

Du moment que l’élève se retrouve en FGA, il ne peut plus être considéré comme un sortant, encore moins un décrocheur, en FGJ. Il n’est pas compté dans le taux de sortie sans diplôme ni qualification. Il faut toutefois qu’il soit déclaré en FGA le 30 septembre de l’année suivant son changement de secteur.

**Q6 : Le taux de sortie sans diplôme ni qualification prend-il en considération les jeunes effectuant un retour aux études?**

Non. Si l’individu effectue son retour aux études après le 30 septembre de l’année suivant son abandon, il est considéré comme un décrocheur.

**Q7 : Les élèves fréquentant une école spécialisée à vocation régionale sont calculés dans le taux de sortie sans diplôme ni qualification de quelle commission scolaire?**

Ils sont inclus dans la commission scolaire à laquelle appartient l’école fréquentée.

**Q8 : Les élèves qui déménagent ou qui changent d’écoles sont-ils inclus dans le taux de décrochage de mon établissement?**

Non. Si l’élève fréquente une école, publique ou privée, sur le territoire québécois, il n’est pas considéré comme un sortant.

**Q9 : Qu’arrive-t-il en cas de migration d’un élève dans une autre province ou un autre pays?**

Cet élève est considéré comme un décrocheur s’il n’a pas obtenu avant un diplôme ou une qualification. Diverses situations mènent à ce résultat : la migration vers une autre province ou un autre pays, le décès de l’élève et la scolarisation à domicile par exemple. Le MELS calcule toutefois pour chaque commission scolaire un facteur de redressement permettant d’évacuer ces causes.

**Q10 : Le taux de sortie sans diplôme ni qualification est-il calculé selon la région de résidence ou selon l’école fréquentée par l’élève?**

Les deux situations sont possibles. Toutefois, le taux le plus fréquemment utilisé (indicateurs nationaux du système AGIR) est basé sur l’école fréquentée par l’élève. Par exemple, un élève résidant à Longueuil mais fréquentant une école à Montréal serait compris dans le calcul de son école à Montréal.

**Q11 : Pourquoi le taux de sortie sans diplôme ni qualification ne correspond-il pas à la perte d’élèves entre la première et la cinquième secondaire?**

Si nous utilisons la perte d’élèves entre la première et la cinquième secondaire comme estimation du décrochage scolaire, nous ne prendrions pas en compte la mobilité des élèves que ce soit à l’entrée ou à la sortie du réseau scolaire québécois ou encore par le changement d’écoles secondaires.